

INTRODUCTION

Les ressources naturelles se définissent comme l'ensemble des biens et services présents dans la nature, utilisables de manière directe et sans nécessité de transformation par l'activité de l'homme. Elles sont soit épuisables (matières premières minérales p. ex.) soit renouvelables car pouvant se maintenir si leur processus de régénération n'est pas compromis (ressources halieutiques, cynégétiques, forestières...). La Wallonie est riche de plusieurs types de ressources naturelles. Sans être exhaustif, les ressources renouvelables comprennent l'eau, les ressources biologiques (espèces animales et végétales, écosystèmes) et les ressources génétiques (diversité génétique des espèces). Les ressources peu ou pas renouvelables comprennent quant à elles le sol et le sous-sol.

La présente partie traite des ressources en eau et des ressources forestières. Les ressources du sous-sol sont abordées de manière générique via la fiche RESS 1 "Indicateurs de flux

de matières". La ressource "sol" est traitée sous l'angle de son état dans la partie 5 et sous l'angle de sa gestion dans la partie 7. Les écosystèmes peuvent également être considérés comme une ressource naturelle parce qu'ils procurent des services à la société. Ces services écosystémiques sont toutefois difficilement évaluables d'un point de vue quantitatif (économique). Leur état est fortement lié au maintien de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes. La fiche MILIEUX Focus 1 "Services écosystémiques" (partie 7) leur est consacrée. Enfin, l'état des ressources biologiques est abordé dans la partie 5.

L'utilisation efficace des ressources naturelles est l'un des objectifs de la Stratégie Europe 2020 (COM (2010) 2020). Elle vise à favoriser la transition vers une économie sobre en carbone qui utilise les ressources (air, eau, sols, écosystèmes, combustibles, métaux, minéraux, produits alimentaires...) de manière rationnelle.